



BAREME DES HONORAIRES

PARTICULIERS (transactions immobilières)

< à 500 000€ il est appliqué un taux de 6% % du prix net vendeur, avec un seuil de facturation minimum de 10 000€ TTC.

> à 500 000€ il est appliqué un taux de 5% du prix net vendeur

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

LES HONORAIRES SONT INDIQUES EN MONTANT HORS TAXES (HT) DU PRIX NET VENDEUR

< 100 000,00 €	10 %	avec un minimum de facturation de 10 000 € HT
100 001,00 - 200 000,00 €	9 %	
200 001,00 - 400 000,00 €	8 %	
400 001,00 - 800 000,00 €	7 %	
800 001,00 - 1 000 000,00 €	6 %	
> 1 000 001,00 €	5 %	